

## DELIBERATION N° 2008/06-05 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur LAMY, rapporteur, présente à l'Assemblée le compte administratif 2007 de l'Ecole de Musique.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	2 444.70 €
Recettes :	3 054.78 €
Déficit d'investissement :	+ 610.08 €

### FONCTIONNEMENT:

Dépenses :	252 996.00 €
Recettes :	273 985.32 €
Excédent de fonctionnement :	+ 20 989.32 €

Il précise à l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique, lors de sa réunion du 17 juin 2008, a donné un avis favorable par 9 voix pour et 3 abstentions.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 23 voix pour et 5 abstentions (groupes Ludres Autrement et Pour Tous)

- d'approuver le compte administratif 2007 de l'Ecole de Musique et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.